



APPEL A PROJET

Projet collectif 2021 : L'accompagnement en insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

1. Commanditaire

L'appel d'offre est engagé par l'OPCO Santé Hauts-de-France.

L'OPCO Santé est composé de 4 secteurs : le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, le secteur de l'Hospitalisation Privée, le secteur de la Santé au Travail interentreprises et le secteur du Thermalisme. L'OPCO Santé est implanté au niveau national depuis le 1^{er} avril 2019 et est présent dans chaque région. Les délégations régionales, d'une part, analysent et évaluent les besoins en développement de compétences à partir des spécificités locales et des paramètres propres à chaque branche professionnelle qu'elles couvrent, d'autre part, assurent la gestion des fonds, le suivi et le conseil aux adhérents et à leurs salariés. Ses adhérents sont des associations, fondations, mutuelles, congrégations (exemples : hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, maisons de retraite pour personnes âgées dépendantes, instituts médico-pédagogiques (IME), foyers d'hébergement pour adultes handicapés, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), maisons d'enfants à caractère social (MECS), etc.).

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé (2020)

- 110 000 entreprises et structures
- 1 millions de Salariés
- 25 services régionaux

Le **secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif** compte : 7200 structures, 785 000 salariés et 113 000 travailleurs handicapés.

Le **secteur de l'hospitalisation privée** compte : 1000 cliniques et hôpitaux, 100 000 salariés, 40 000 médecins, 2400 établissements pour personnes âgées et 120 000 salariés

Le **secteur de la santé au travail interentreprises** compte : 2400 services et 17 000 salariés.

Le **secteur du thermalisme** compte : 79 entreprises et 4700 salariés

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé Hauts-de-France (2020)

- 2100 établissements adhérents
- 87 000 Salariés
- 12 000 travailleurs handicapés ESAT

Région Hauts-de-France





1. Contexte associatif et problématique à laquelle l'action doit répondre

Reconnue d'utilité publique, APF France Handicap est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille qui rassemble 26 000 adhérents, 30 000 usagers, 25 000 bénévoles et 14 100 salariés.

Celle-ci intervient dans de nombreux domaines par le biais de ses services et établissements médico-sociaux dont les activités sont les suivantes :

- centres d'action médico-sociale précoce, services d'éducation et de soins spécialisés à domicile, instituts d'éducation motrice...
- services d'accompagnement à domicile, services auxiliaires de vie, foyers, appartements regroupés...
- services d'aide par le travail (Esat)

APF France Handicap propose une offre de services élargie au travers plusieurs modes d'accompagnement individualisés et adaptés pour des publics plus de plus diversifiés selon leur typologie et leur besoin.

Aujourd'hui, les personnes en situation de handicap restent deux fois plus exposées au chômage que les personnes valides. En effet, il existe encore pour ces personnes de nombreuses barrières liées au monde du travail qui freinent leur accès à l'emploi.

Face à ce constat, APF France handicap se mobilise très concrètement sur tout le territoire pour trouver des solutions innovantes et pérennes. Avec ses structures médico-sociales, ses délégations, ses entreprises adaptées auprès des personnes en situation de handicap, l'association s'engage à développer l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi, en mettant en place des accompagnements, sensibilisations et formations adaptés.

Des dispositifs tremplin ont vu le jour visant à favoriser l'employabilité des personnes en situation de handicap tels que :

- La communauté Worklab
- Plateforme emploi de Liévin
- La plateforme emploi et "La Grande Maison" de Villeneuve d'Ascq
- L'école des têtes en l'air (appui sur les métiers émergents à fort potentiel d'employabilité)

C'est dans ce contexte qu'APF France handicap oriente sa politique emploi en s'inscrivant dans des schémas nouveaux comme le dispositif Emploi Accompagné et l'Entreprise Adaptée tremplin afin d'éviter les ruptures de parcours et soutenir l'expérimentation « Territoire zéro Chômeur Longue Durée ».

L'objectif du projet de formation est de favoriser le partenariat inter-associatif et les échanges entre professionnels sur les bonnes pratiques. L'objectif est également de capitaliser sur les expériences de chacun et bâtir ensemble l'offre de service régionale inter-associative de demain au bénéfice de l'insertion professionnelle des personnes et de la reconnaissance de leurs talents.



2. Les objectifs et modalités pédagogiques :

L'action de formation recouvrira les objectifs suivants :

- Connaître l'éco-système de l'emploi en région (*acteurs et entreprises de la région Hauts-de-France*)
- Connaître les enjeux de l'accompagnement vers et dans l'emploi (*évolution de l'offre de services ESAT Hors murs/EA*) ainsi que tous nouveaux dispositifs innovants
- Connaître les dispositifs de formation, les mesures et les adaptations favorisant l'insertion professionnelle des personnes accueillies
- Identifier les principaux acteurs de l'orientation, de l'insertion et de la formation professionnelle et repérer leurs spécificités d'intervention
- Savoir préparer l'insertion professionnelle des personnes accompagnées (*recenser les filières professionnelles émergentes, les formations, aider à la recherche d'emploi...*)
- Savoir accompagner les personnes accueillies et les employeurs du milieu ordinaire en vue d'une insertion réussie
- Développer son réseau partenarial et l'entretenir

Le public concerné :

Cette formation visera le personnel suivant (éducateur spécialisé, chargé d'insertion professionnelle, Directeur et adjoint de direction...) concerné par la problématique.

Ce projet de formation va s'adresser à l'ensemble des professionnels des structures type SESSAD, IEM, SAVS, ESAT.

Méthodes pédagogiques :

Il est demandé à l'organisme de concevoir un contenu pédagogique alternant des apports théoriques et études de cas pour illustrer efficacement les situations apprenantes.

La formation devra favoriser les **échanges de pratiques** entre les professionnels des différentes structures.

L'organisme devra se nourrir pendant la formation de situations réellement rencontrées au quotidien par les professionnels pour être force de proposition en apportant des solutions dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

L'organisme devra privilégier une démarche pédagogique active et participative.

A partir des échanges entre stagiaires, l'organisme de formation pourra s'appuyer sur les situations vécues sur les lieux de travail pour mener une réflexion sur les attitudes à adopter et dégager les différents savoir-faire qui en découlent.

L'action doit donner lieu à la production de documents par le prestataire, permettant aux participants de conserver les différents apports de la formation.



3. Les conditions de réalisation

Durée :

La durée de l'action sera limitée à **2 jours** de formation par stagiaire.

Nombre de participants :

2 groupes de 14 personnes maximum

Lieu de réalisation :

Les 2 groupes seront délocalisés dans les établissements situés en région Hauts-de-France dont :

- 1 groupe pour les départements de la Picardie
- 1 groupe pour les départements du Nord et Pas-de-Calais

Planification :

→ Démarrage des groupes à partir **de novembre 2021**

→ Hors vacances scolaires Zone B

Logistique

Les inscriptions se font directement auprès d'OPCO Santé, qui se chargera également de constituer les groupes et gérer la liste d'attente.

L'organisme de formation convoquera les participants selon les modalités et modèles de documents fournis par OPCO Santé.

Un rendez-vous (en présentiel ou par téléphone) sera fixé avec le prestataire retenu en amont du démarrage de l'action afin d'aborder plus en détail les modalités administratives.

La logistique d'accueil (rétro/vidéo projecteur, pause) est assurée par le prestataire. Il prendra également soin d'organiser et d'adapter le temps du repas (réservation, accompagnement des stagiaires). Les frais de repas (pris en collectif) seront pris en charge par l'organisme de formation puis refacturés à l'OPCO Santé sur présentation des justificatifs (20 € TTC maximum par personne et par journée entière de formation suivie). Ces frais n'incluent pas le repas formateur qui doit être compté dans les frais pédagogiques des actions.

Evaluation

Evaluation de satisfaction :

OPCO Santé participera (en fonction de ses disponibilités) à un bilan en présence des stagiaires à la fin de chaque session de formation. Un bilan écrit décrivant le déroulement de l'action de formation et les points de progrès sera demandé à la fin de chaque session (à transmettre au plus tard un mois après la fin de chaque stage). Il reprendra la trame présentée dans le contrat de prestation établi par l'OPCO Santé.

Evaluation des acquis :

Il est demandé à l'organisme de procéder à une évaluation des acquis à l'issue de la formation.



Suivi – Facturation

En fin de chaque session, l'organisme de formation transmettra directement à chaque stagiaire au plus tard un mois après la fin de chaque stage :

- Une attestation de stage conforme au temps de présence réel du stagiaire (+ copie à OPCO Santé)
- Une attestation de compétences (Conformément à la loi de novembre 2009 relative à la formation professionnelle)

Le prestataire s'engage à faire parvenir à OPCO Santé, un mois maximum après le stage :

- La copie des émargements
- Une copie des attestations de présence
- Le bilan écrit et détaillé
- La facture

4. Qualités des intervenants et références attendues

Les intervenants devront présenter les qualités suivantes :

- Faciliter les échanges de pratiques entre professionnels
- Savoir capitaliser les expériences de terrain
- Expertise du secteur du handicap

Nous rappelons que les CV des intervenants doivent impérativement être validés par OPCO Santé.

5. Les conditions de l'appel d'offre

L'organisme de formation s'engage à :

- Travailler de manière collaborative avec OPCO Santé sur ce projet, et adapter les contenus et méthodes aux réalités professionnelles des stagiaires
- Désigner une équipe de formateurs dédiée au projet
- Désigner un responsable pédagogique
- Animer les sessions de formation
- Envoyer à OPCO Santé les supports de formation remis aux stagiaires au moins 15 jours avant le démarrage de l'action
- Préciser les fondements théoriques sur lesquels il s'appuiera.
- Organiser le suivi administratif (envoi des convocations, évaluation à chaud et à froid...) et logistique de la formation : location de salle et organisation des repas, si nécessaire



6. Calendrier et procédures

Délai de réponse au présent appel à projet : un retour papier **et** numérique avant le **11/10/2021**

Choix de l'organisme prestataire : **octobre 2021**

Réunion de cadrage avec le prestataire : **octobre 2021**

7. Mode de réponse

Afin de pouvoir examiner votre proposition dans les meilleures conditions, nous vous demandons de respecter la forme qui vous est proposée.

Votre réponse devra comporter :

- une présentation de votre organisme (1 page recto maximum),
- une reformulation de la commande montrant la compréhension de la problématique (1 page recto maximum),
- le contenu détaillé et séquencé de la formation en lien avec les objectifs pédagogiques,
- une présentation détaillée des moyens et outils pédagogiques utilisés,
- les références des formateurs et intervenants (joindre les CV),
- une proposition de calendrier sur la période de réalisation,
- une proposition de budget détaillée (tout frais compris).

La durée des interventions (temps nécessaire pour chacune des missions confiées) ainsi que la répartition dans le temps sont à préciser par le prestataire dans sa réponse à l'appel à projet.



Le dossier complet doit être transmis :

En support papier (1 exemplaire non relié) à :

OPCO Santé Hauts de France – Pôle ingénierie de formation
6 Place Pierre Mendès France 59043 LILLE Cedex (5ème étage)

ET en support informatique par messagerie à :

herve.picotin@opco-sante.fr

Pour tout complément, vous pouvez contacter :

Hervé PICOTIN au 03 20 30 41 63

Référence du dossier à rappeler svp : PC20/HP